

SMAEP DAMONA



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Année 2024 au titre de l'année 2023

RAPPORT VERSION 1

Septembre 2024



Table des matières

1	INTRODUCTION	2
2	ANALYSE TECHNIQUE	3
2.1	LES CONTRATS	3
2.1.1	Modification contractuelle	3
2.1.2	Les caractéristiques fondamentales	3
2.2	L'ETAT DU PATRIMOINE	3
2.2.1	Les installations.....	3
2.2.2	Les équipements sur le réseau	8
2.3	LES VOLUMES	8
2.4	LA QUALITE DE L'EAU.....	8
2.4.1	CVM	9
2.5	L'INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	9
2.6	LES RECOMMANDATIONS	9
3	GESTION PATRIMONIALE	10
4	L'ANALYSE FINANCIERE.....	12
4.1	LA FACTURE 120 M ³	12

1 Introduction

Le Syndicat Mixte pour l'Adduction en Eau Potable DAMONA est un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, il dessert les communes de Belloy-en-France, Bouqueval, Châtenay-en-France, Epinay Champlâtreux, Fontenay-en-Parisis, Jagny-sous-Bois, Le Mesnil Aubry, Le Plessis Gassot, Mareil en France, Puiseux en France, Villaines-sous-Bois, Villiers-le-Sec, Ezanville, Goussainville, Le Thillay, Vaudherland.

Le syndicat a intégré en 2020 les communes de Goussainville, Louvres, Roissy, Ezanville, Le Thillay et Vaudherland et est devenu le SMAEP DAMONA

Le territoire du syndicat est divisé en deux secteurs historiques :

- ✓ L'ancien territoire du SIAEP de Nord Ecoen, a conclu un contrat d'affermage avec la société CEG, pour assurer l'exploitation du service public de l'eau potable le 01/01/2002 et qui se terminera le 31/12/2022. Le service est dirigé par Mathias LOUBLIER.
- ✓ La commune de Goussainville, a conclu un contrat d'affermage avec la société CEG, pour assurer l'exploitation du service public de l'eau potable le 11/04/1992 et qui se terminera le 10/04/2024. Le service est dirigé par Mathias LOUBLIER.
- ✓ La commune du Thillay, a conclu un contrat d'affermage avec la société CEG, pour assurer l'exploitation du service public de l'eau potable le 14/06/2017 et qui se terminera le 13/06/2027. Le service est dirigé par Mathias LOUBLIER.
- ✓ La commune de Vaudherland, a conclu un contrat d'affermage avec la société CEG, pour assurer l'exploitation du service public de l'eau potable le 01/06/2008 et qui s'est terminer le 13/06/2016. Une convention provisoire destinée à assurer la continuité de service a été mise en place jusqu'au 31 décembre 2019 . En juillet 2022 Vaudherland a intégré le syndicat. Le service est dirigé par Mathias LOUBLIER.
- ✓ La commune d'Ezanville, a conclu un contrat d'affermage avec la société VEOLIA, pour assurer l'exploitation du service public de l'eau potable le 01/01/1980 et qui se terminera le 30/11/2024. Le service est dirigé par Eric Genet et Charleyne Terry.
- ✓ La commune de Roissy en France, a conclu un contrat d'affermage avec la société VEOLIA, pour assurer l'exploitation du service public de l'eau potable le 01/01/2019 et qui se terminera le 31/12/2026. Le service est dirigé par Eric Genet et Charleyne Terry.
- ✓ La commune de Louvres, a conclu un contrat d'affermage avec la société VEOLIA, pour assurer l'exploitation du service public de l'eau potable le 01/01/2013 et qui se terminera le 31/12/2024. Le service est dirigé par Eric Genet et Charleyne Terry.

Le syndicat dispose d'infrastructures de production et de distribution d'eau permettant l'alimentation dans des conditions acceptables des consommateurs implantés sur son territoire.

Conformément à loi sur l'eau, les délégataires doivent remettre à l'autorité délégante un rapport d'activités à la fois technique et financier sur la qualité du service. Ce rapport doit être remis au maître d'ouvrage au plus tard le 31 mai de l'année N+1 sous peine de pénalités. Conformément à cette obligation, les délégataires ont remis leurs rapports avant la date légale. Le présent rapport en fait l'analyse.

2 Analyse technique

2.1 Les contrats

2.1.1 Modification contractuelle

- ✓ Pas d'avenant en 2023

2.1.2 Les caractéristiques fondamentales

	NEC	Goussainville	Le Thillay Vaudherland	Ezanville	Roissy en France	Louvres	Total
Habitants desservis	11 640	30 834	4 702	9 658	2 817	11 436	71 087
Abonnés	4 573	8 322	1 728	2 481	654	3 143	20 901
Volume facturé	494 731	1 604 006	230 117	441 133	476 849	519 770	3 766 606
Rendement du réseau	83,70%	82,70%	81,70%	83,00%	86,10%	92,40%	84,57%
Forages	3	5	2	1	1	0	12
Ouvrage de stockage	2	5	1	2	1	1	12

2.2 L'état du patrimoine

2.2.1 Les installations

2.2.1.1 Secteur Nord Ecouen

Le tableau ci-dessous présente les installations principales du patrimoine concédé.

Installation de production	Capacité de Production (m ³ /j)
Forage de Mareil N°1	1 440
Forage de Mareil N°2	1 920
Forage Fontenay en Parisis	0
Production totale	3 360
Réservoir ou château d'eau	Capacité de Stockage (m ³)
Bassin semi enterré N°1 de Mareil en France	300

Bassin semi enterré N°2 de Mareil en France	300
Bassin semi enterré N°3 de Mareil en France (les Pointinets)	1 000
Bassin enterré de Fontenay (Sévy)	0
Bassin enterré de Fontenay (les Tournelles)	0
Réservoir sur tour de Fontenay (Sévy)	0
Capacité totale	1 600
Installation de reprise, de pompage ou de surpresseur	Débit des pompes (m³/h)
Reprise de Chatenay en France	60
Reprise de Louvres	80
Reprise de Mareil en France	120
Reprise de Fontenay en Parisis (Sévy)	0
Reprise de Fontenay en Parisis (les Tournelles)	0

2.2.1.2 Secteur Goussainville

Le tableau ci-dessous présente les installations principales du patrimoine concédé.

Installation de production	Capacité de Production (m ³ /j)
Forage de l'Aumône	2 000
Forage de la Chapellerie	2 000
Forage de la Motte Picquet N°1	0
Forage de la Motte Picquet N°2	2 000
Forage de la Fosse au Duc N°1	2 000
Forage de la Fosse au Duc N°2	2 000
Forage du Pré de la Motte	A sortir du patrimoine

Production totale	10 000
Réservoir ou château d'eau	Capacité de Stockage (m³)
Bassin de la Motte Picquet N°1	1 250
Bassin de la Motte Picquet N°2	1 250
Réservoir de la Chapellerie	2 500
Réservoir de Ferdinand Buisson	400
Réservoir de la Fosse au Duc	2 000
Capacité totale	7 400
Installation de reprise, de pompage ou de surpresseur	Débit des pompes (m³/h)
Reprise de la Motte Picquet	300
Reprise de la Fosse au Duc	200

2.2.1.3 Secteur Thillay/Vaudherland

Le tableau ci-dessous présente les installations principales du patrimoine concédé.

Installation de production	Capacité de Production (m³/j)
Forages Maurice Berteaux	2 000
Forage du stade	2 000
Production totale	4 000
Réservoir ou château d'eau	Capacité de Stockage (m³)
Réservoir semi enterré	600
Capacité totale	600
Installation de reprise, de pompage ou de surpresseur	Débit des pompes (m³/h)
Pompe de surpression N°1	60
Pompe de surpression N°2	60

Pompe de surpression N°3	60
Station de traitement	Capacité de traitement (m³/h)
Filtration charbon actif	100

2.2.1.4 Secteur Ezanville

Installation de production	Capacité de Production (m³/j)
Usine de Production d'Eau Potable de Ézanville Bourguignons	1500
Production totale	1500
Réservoir ou château d'eau	Capacité de Stockage (m³)
Réservoir d'Ézanville Anglade 500m ³	500
Réservoir ou château d'eau : Les Bourguignons	1500
Capacité totale	200
Installation de captage	Débit des pompes (m³/h)
Installation de pompage : Forage F5	67

2.2.1.5 Secteur Roissy en France

Installation de production	Commune	Capacité de Production (m³/j)
Forage Roissy I et II	Roissy	2000
Réservoir ou château d'eau	Commune	Capacité de Stockage (m³)
Bâche de Roissy	Roissy	500
Installation de reprise, de pompage ou de surpresseur	Commune	Débit des pompes (m³/h)
Surpression Roissy I	Roissy	210
Surpression Roissy II	Roissy	350

2.2.1.6 Secteur Louvres

Installation de production	Commune	Capacité de Production (m ³ /j)
F2 rue pasteur	Louvres	HS
F3 rue du 11 novembre	Louvres	HS
F4	Louvres	HS
Réservoir ou château d'eau	Commune	Capacité de Stockage (m ³)
Paul Bruel	Louvres	2000
Installation de reprise, de pompage ou de surpresseur	Commune	Débit des pompes (m ³ /h)
Reprise Louvres-Marly	Louvres	
Station Roissy-Louvres	Louvres	900
Surpression sainte Geneviève	Louvres	70
Station de traitement	Commune	Capacité de traitement (m ³ /h)
Déferrisation F4	Louvres	HS

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable - 2023

2.2.2 Les équipements sur le réseau

Le tableau ci-dessous présente l'état des installations principales du patrimoine sur le réseau.

	Secteur Nord Ecouen	Goussainville	Thillay Vaudherland	Ezanville	Roissy en France	Louvres	Total
Longueur de réseau (km)	106	113	26	36	18	51	350
Branchements (unités)	4405	7917	1676	2371	749	2733	19 851
Branchements en plomb connus	-	-	-	254	-	52	306
Compteurs	4 776	8 564	1 799	2 578	731	3 317	21 765

2.3 Les volumes

	Secteur Nord Ecouen	Goussainville	Thillay Vaudherland	Ezanville	Roissy en France	Louvres	Total
Volumes produits	534453	1737528	588711	363261	196464	0	3 420 417
Volumes achetés	71932	354477	3619	169831	358562	1586259	2 544 680
Volumes vendus en gros	-	3 619	227 701	26	-	944 458	1 175 804
Volumes mis en distribution	606 385	2 088 386	364 629	533 066	555 026	641 801	4 789 293
Pertes	98 473	361 251	108 292	90600	77168	120672	856 456
Volumes consommés autorisés	507 912	1 727 135	256 337	442 466	477 858	521 129	3 932 837
Rendement du réseau	83,70%	82,70%	81,70%	83,00%	86,10%	92,40%	84,57%

2.4 La qualité de l'eau

	Secteur Nord Ecouen	Goussainville	Thillay Vaudherland	Ezanville	Roissy en France	Louvres
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Taux de conformité des prélèvements physico- chimiques	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

2.4.1 CVM

Sans objet. En cours dans le SDAEP

2.5 L'indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- ✓ 0% Aucune action de protection
- ✓ 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- ✓ 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- ✓ 50% Dossier déposé en préfecture
- ✓ 60% Arrêté préfectoral
- ✓ 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- ✓ 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

	Secteur Nord Ecouen	Goussainville	Thillay Vaudherland	Ezanville	Roissy en France	Louvres
Indice de protection de la ressource	100,00%	58,00%	100,00%	60,00%	100,00%	100,00%

Pour Goussainville :

Ce barème s'explique de la manière suivante :

- Les ressources de la Fosse au Duc n°1 et n°2 disposent de périmètres de protection déterminés par l'arrêté préfectoral n° 2003 - 139 du 14 août 2003.
- La procédure pour établir les périmètres de protection autour des forages de la Motte Piquet, de la Chapellerie, et l'Aumône a été lancée en 2008 par le conseil général.

2.6 Les recommandations

Les recommandations sont en cours d'élaboration dans le SDAEP

3 Gestion patrimoniale

La définition la plus communément admise pour la gestion patrimoniale est celle de l'Agence de Protection de l'Environnement (EPA) : « La gestion du patrimoine est un processus de planification qui assure la meilleure valeur des immobilisations et permet de dégager les ressources financières nécessaires pour leur réhabilitation et leur remplacement ».

En outre, la gestion patrimoniale est la capacité à :

- ✓ Connaître son patrimoine technique
- ✓ Identifier les dysfonctionnements, la sectorisation
- ✓ Planifier au mieux les coûts, dégager les ressources financières

Dans le cadre de la loi de Grenelle 2, la gestion patrimoniale des installations d'eau et d'assainissement constitue un enjeu majeur. Il s'inscrit dans le plan national d'adaptation au changement climatique de 2011 qui prévoit 20% d'économie d'eau sur les prélèvements d'ici 2020.

Les objectifs de la loi de Grenelle 2 et du décret d'application de l'article 161 publié le 27 janvier 2013 sont les suivants :

- ✓ Inciter les collectivités à mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux d'eau
- ✓ Engager des actions afin de limiter le taux de perte à 15% sur les réseaux urbains

Obligations réglementaires

Le décret du 27 janvier 2013 (« limitation des pertes en eau sur les réseaux ») précise que sous peine d'un doublement de la redevance de prélèvement, à l'échéance du 31 décembre 2017, les collectivités doivent :

- ✓ Établir un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement
- ✓ Définir et mettre en œuvre un plan d'action destiné à la réduction des pertes d'eau pour les réseaux dont le taux de perte est supérieur au seuil défini par le décret d'application.

À ce titre, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux devient un enjeu majeur pour les collectivités et constitue à la fin de l'année 2017 un élément d'appréciation des financeurs.

Le syndicat a mis mettre en œuvre une gestion patrimoniale des réseaux.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable - 2023

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- ✓ Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis
- ✓ Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis

	Secteur Nord Ecouen	Goussainville	Thillay Vaudherland	Ezanville	Roissy en France	Louvres	Moyenne
Indice de protection de la ressource	105	100	105	115	115	114	109,00

4 L'analyse financière

4.1 La facture 120 m³

		Secteur Nord Ecouen	Goussainville	Thillay Vaudherland	Ezanville	Roissy en France	Louvres
Part collectivité	Part fixe annuelle						
	Part Variable	1,4500 €	0,7000 €	0,2197 €	0,5005 €	0,1744 €	0,2643 €
	Montant Part collectivité	174,00 €	84,00 €	26,36 €	60,06 €	20,93 €	31,72 €
Part exploitation	Part fixe annuelle	49,06 €	38,34 €	43,69 €	50,28 €	41,44 €	47,76 €
	Part Variable	1,0881 €	1,9244 €	1,9327 €	2,6513 €	1,2804 €	1,6994 €
	Montant Part exploitant	179,63 €	269,27 €	275,61 €	368,44 €	195,09 €	251,69 €
Taxes	Préservation des ressources en eau	0,0680 €	0,2043 €	0,0925 €	0,0291 €	0,0010 €	0,0411 €
	Lutte contre la pollution	0,3800 €	0,4200 €	0,4200 €	0,4200 €	0,4200 €	0,4200 €
	Soutient détiage						0,02 €
	VNF						0,02 €
	Montant des taxes	53,76 €	74,92 €	61,50 €	53,89 €	50,52 €	59,81 €
TVA 5,5%	22,41 €	23,55 €	19,99 €	26,53 €	14,66 €	18,88 €	
Montant total de la facture 120 m3	429,80 €	451,73 €	383,47 €	508,92 €	281,20 €	362,09 €	